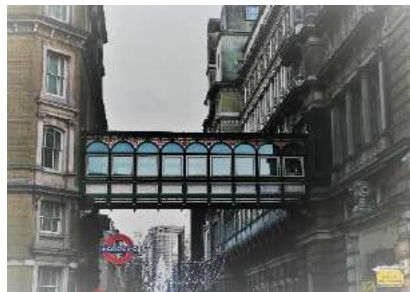


Mai - juin 2019



Droit, économie, politique et gestion
45 avenue de l'Observatoire - 25000 Besançon
Tél. 03 81 66 61 92 - bu-droit@univ-fcomte.fr

Sommaire :

- Actu'
- Troc Party 2019 – Journée Bienvenue aux étudiants
- Association A'Doc Bourgogne Franche-Comté
- Focus sur le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)
- Info – Infox
- Akka pas...tricher !
- Elections européennes du 26 mai
- Bicentenaire Courbet

Conception et rédaction :

Habiba Imaingfen, Hélène Pouilloux
Cécile Delattre, Jeanne-Danièle Voiret

Photos de l'UFC : ©Ludovic Godard –
Université de Franche-Comté

Illustrations : © BU Proudhon

■ Contacts

Direction

Hélène Pouilloux 03.81.66.61.50

Formations, animations culturelles

Habiba Imaingfen 03.81.66.61.90

Gestion des périodiques

Annabelle Jeunot 03.81.66.61.99

Prêt Entre Bibliothèques

Virginie Berger 03.81.66.61.98

Documents en retard ou perdus

Elisabeth Pallicer 03.81.66.65.71

Accueil : 03.81.66.61.92

bu-droit@univ-fcomte.fr

Site web

<http://scd.univ-fcomte.fr/bu-droit>

Via votre mobile



■ Horaires

A partir du 3 juin :

horaires aménagés **8h30-17h** du
lundi au vendredi

Fermeture estivale :

du 22 juillet au 18 août

BU' les Bibliothèques universitaires

UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

Actu'

Réservez à distance votre espace collaboratif

Des espaces collaboratifs des BU et du Crous sont désormais réservables à distance depuis le [site web des BU](#) ou depuis votre smartphone via l'application gratuite Affluences.

Ce nouveau service, issu des Appels à Projets de la région UBFC, est disponible sur les campus de Besançon ([Bouloie centre ville](#) et [Hauts-du-Chazal](#)), [Belfort](#), [Montbéliard](#).

A la BU Proudhon, l'**ATELIER**, situé au 1^{er} étage et réservé en priorité aux étudiants et enseignants de l'UFR SJPEG, peut accueillir 8 personnes.



Le CRESE a organisé, les 12, 13 et 14 juin 2019 les **36èmes Journées Internationales d'Economie Monétaire, Bancaire et Financière**, le colloque annuel du Groupement de Recherche Européen Monnaie, Banque, Finance.

Martin Brown (professeur à l'Université de Saint-Gallen) était le conférencier invité.

<https://crese.univ-fcomte.fr/fr/actualites/36eme-journees-internationales-deconomie-monnaire-bancaire-et-financiere>

Réservez les dates !

12 ET 13 SEPTEMBRE 2019
**LES ENJEUX CONTEMPORAINS
DES COMMUNICATIONS
NUMÉRIQUES : ASPECTS DE
DROIT INTERNATIONAL ET
EUROPÉEN**

Ce colloque du CRJFC vise à faire le point sur les grands questionnements juridiques (droit européen et international) relatifs à la répartition spatiale des moyens de communication ainsi qu'à leur accès, à la diffusion de l'information (et de la désinformation), et à la protection des données.

27 septembre 2019 : Journée d'études organisée par le Master "Cyberveille-cyberdéfense-cybersécurité", avec le soutien du CRJFC. Les risques cyber (et notamment les risques de pertes ou de détournements de données sensibles) sont devenus une préoccupation majeure des grandes entreprises et des pouvoirs publics. Leur développement a entraîné depuis longtemps la création d'offres d'assurances dédiées. Ces mécanismes et les offres disponibles restent cependant mal connus...



© Ludovic Godard - UFC

lire la suite sur l'ACTU de l'UFC

Jeudi 19 septembre 2019 – de 10h à 14h 2 espaces : le parvis de la BU Proudhon et le jardin partagé de l'UFR SJEPEG

Action solidaire et inclusive dans la convivialité et l'échange.

Ce temps fort donne la possibilité aux étudiants, notamment en situation de précarité, de prendre ou de troquer des objets ou services. Les professionnels de santé en profitent pour identifier les étudiants en difficulté.

Le leitmotiv ? **A la Troc party, on donne, on échange, on s'entraide, on jardine, on déguste,**

Vous avez des objets à donner ? Venez les déposer à la BU Proudhon ou à l'accueil de l'UFR SJEPEG, aux accueils de résidences du CROUS, au local ESN Centre ville

Nouveau partenaire : Emmaüs

Quelques règles - pas d'argent entre nous

On accepte :

- petit électroménager (cafetière, fer à repasser, bouilloire...)
- livres, multimédia
- déco, vaisselle
- vêtements, chaussures, accessoires
- papeterie

On ne prend pas :

- le matériel défectueux, trop volumineux (canapé, frigo,...), incomplet ou abîmé

Contact : bu-droit@univ-fcomte.fr

Grâce au soutien financier de la **Région Bourgogne Franche-Comté**, fortement investie dans l'accueil et l'intégration des étudiants (amélioration des conditions de vie étudiante), l'action **Troc Party** est pérennisée toute l'année avec l'aménagement d'espaces dans la **BU Proudhon** et à l'**UFR SJEPEG** : les « studios 45 ».

- Côté BU, un espace dans la salle d'exposition est régulièrement alimenté d'objets pour aider les étudiants à s'équiper.
- Côté fac, à la cafétéria, sont proposés toute l'année des livres, romans, BD... à s'échanger sans modération.
- **Pérenniser** cette action tout au long de l'année répond aux besoins de ceux qui manquent encore d'équipements ou qui n'osent pas demander de l'aide



Evènement Troc Party - Infos sur la journée complète <https://www.facebook.com/BienvenueAuxEtudiants/>

Cette année l'action va plus loin et, avec l'appui de nombreux partenaires, sensibilise les participants au développement durable, à la biodiversité, à l'éco-responsabilité et à l'alimentation bio, à travers des ateliers participatifs qui se dérouleront dans le jardin partagé de l'UFR SJEPEG.



▪ Service biodiversité et espaces verts de la ville de Besançon

Atelier plantation (conseils, orientation, information légumes anciens non gourmands en eau de Franche-Comté)

Atelier confection d'une spirale à insectes

Présentation de l'application SMARTFAUNE

Présentation de la gestion des sites pâturés avec des bergers accompagnés de chèvres et de moutons

▪ Service Développement durable de la Ville de Besançon

Stand maîtrise de l'énergie avec la présentation de Logis 13 Eco

▪ Service développement durable du CROUS Bourgogne Franche-Comté

Préparation de smoothies bio

▪ Agriculteurs bio

Produits locaux à déguster

▪ Syndicat des apiculteurs du Doubs

Présentation d'une ruche sous verre et dégustation de miel

▪ SUMPPS : les conseils d'une diététicienne

▪ MGEN : atelier fabrication de produits d'entretien bio

▪ SYBERT de Besançon et de sa région

Atelier tri et réduction des déchets

▪ UFR SJEPEG

Atelier préparation de confitures et de soupes bio

Contact : nathalie.keller@univ-fcomte.fr

La journée « Bienvenue aux étudiants » se poursuit avec :

- **Animations en plein air** de 14h à 16h30. proposées par les structures culturelles, sportives et associatives. Venez rencontrer tous les acteurs et partenaires de la vie étudiante
- **CrazyRun Campus** à 16h30 - échauffement collectif et course en traversant une série d'obstacles animés par des associations étudiantes avant un final sous des nuées de poudre colorée
- **Goûter festif offert par le CROUS** de Besançon à partir de 17h30 et animations autour d'un plateau musical de Radio Campus Besançon
- **Concerts déambulatoires avec l'association Vélocampus Besançon** de 14h45 à 16h
- **Concerts** à la Gare d'eau, à partir de 19 h, organisés par l'association Besançon Associations Fédérées (BAF), en partenariat avec le CRIJ-BFC

Prix A'Doc 2019 « Vis ma vie de doctorant-e » : votez pour votre candidat-e favori-te !

Entre le 11 avril et le 14 juin dernier, des doctorant-es de toutes les disciplines préparant une thèse à Besançon, Dijon ou Belfort nous ont donné leur vision du doctorat en images. Cette édition basée sur l'image a fait appel autant à la fibre créative qu'à l'esprit de synthèse de nos jeunes chercheur-es.



Comme chaque année, nous invitons **toute la communauté universitaire**¹ à découvrir leur travail et à distinguer les meilleures œuvres !

Un premier et un second prix du public seront remis aux doctorant-es que vous choisirez, à la **Bibliothèque Universitaire Proudhon le mercredi 10 juillet**.

PRIX A'Doc 2019
Étudiant-es, doctorant-es,
personnels
enseignants ou non
**VOTEZ POUR VOTRE
DOCTORANT-E FAVORITE !**

Rendez-vous sur le site de l'A'Doc
<http://asso-adoc.e-monsite.com>
pour découvrir les photos
des candidat-es !

Votez pour UN-E candidat-e depuis votre mail universitaire (ou laboratoire)
à l'adresse adoc.fcomte@gmail.com

DATE LIMITE : 6 JUILLET 2019 minuit

UBFC | COLLEGE DOCTORAL | UNIVERSITE DE BOURGOGNE | BU | L'INTRANQUILLE

Pour voter c'est simple² :

- Allez découvrir les photos des candidat-es du Prix sur <http://asso-adoc.e-monsite.com/>
- Envoyez-nous votre choix (un-e unique candidat) depuis votre adresse institutionnelle³ à adoc.fcomte@gmail.com
- Un vote par adresse mail institutionnelle et par personne (pas de doublons)
- **Le vote doit être reçu avant le 6 juillet 2019 minuit.**

¹ Que vous soyez étudiant-e, enseignant-e-chercheur-e/chercheur-e ou BIATSS

² Le règlement détaillé du concours est disponible sur le site de l'association A'Doc : à la rubrique événements à venir ou directement sur <https://bit.ly/2PNWBnv>.

³ Adresse mail institutionnelle : adresse universitaire, de votre EPST/EPIC, ou fournie par votre laboratoire. Ne sont pas acceptées : adresses Gmail, Yahoo, Outlook, etc (impossibilité d'authentifier la qualité du votant).

Toutes les œuvres feront l'objet d'une exposition à la rentrée 2019-2020 dans les Bibliothèques Universitaires de la COMUE UBFC : nous souhaitons que toute la communauté puisse profiter de ces tranches de vie, et notamment les étudiant-es.

Nous espérons que vous apprécierez autant que nous les contributions des doctorant-es, très motivé-es cette année !

Le bureau de l'Association A'Doc

À propos de l'Association A'Doc

L'A'Doc, association loi 1901 multidisciplinaire et apaisante des jeunes chercheur-ses de Franche-Comté existe depuis 1998. Elle se donne pour missions de rassembler les doctorant-es de Bourgogne-Franche-Comté (depuis la fusion et la création de la ComUE) dans une communauté dépassant les différences propres à chaque discipline, favorisant la convivialité (afterworks, soirées jeux, visites culturelles) et la création de réseaux professionnels, de promouvoir le doctorat en région BFC, et de soutenir les doctorant-es en difficulté, français-es ou étranger-es notamment nouveaux-elles arrivant-es, au niveau local et national (l'A'Doc est membre fondateur de la Confédération des Jeunes Chercheurs).

A'Doc – Association des Jeunes Chercheurs de Franche-Comté
Maison des Étudiants – 36 A avenue de l'Observatoire 25030
Besançon Cedex
RNA : W251001318 | N° SIRET : 849 821 889 00011

Facebook : <https://fb.me/ADoc.franchecomte/>
Site web : <http://asso-adoc.e-monsite.com/>

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Doubs est un groupement d'intérêt public fondé en 2012 réunissant différents membres institutionnels privés et publics (notamment l'Etat, le Département, la Ville, le Tribunal de grande Instance, les Associations d'Aide aux Victime et les professions judiciaires).

Missions

Le CDAD du Doubs est chargé de définir et mettre en œuvre une politique d'accès au droit dans le Département du Doubs. Cette politique se concrétise de différentes façons.

Tout d'abord, le CDAD permet d'assurer des consultations juridiques gratuites à destination des justiciables, auprès des professionnels du droit.

Ainsi, la Chambre départementale des Huissiers de justice, la Chambre Interdépartementale des Notaires de Franche-Comté et les Avocats du Barreau de Montbéliard assurent ainsi un certain nombre de consultations gratuites par an. Les justiciables désireux d'en bénéficier doivent consulter un agent CDAD qui transmet leurs demandes aux ordres professionnels concernés afin de fixer un rendez-vous.

Ensuite, le CDAD met en place des Points d'Accès au Droit (PAD) en différents endroits du Département, y compris en détention. Ces PAD permettent d'assurer la présence régulière d'un juriste généraliste chargé d'informer les citoyens sur leurs droits et obligations, et, au besoin, de les réorienter auprès du professionnel adéquat.

A l'heure actuelle, le CDAD assure cinq PAD au sein du Département :

- dans les locaux de la Mairie de Besançon
- au Tribunal d'Instance de Pontarlier
- au Tribunal de Grande Instance de Montbéliard (assuré par les avocats du Barreau de Montbéliard dans le cadre de leurs consultations gratuites)
- à la Maison d'arrêt de Besançon
- à la Maison d'arrêt de Montbéliard

Enfin, le CDAD conduit des actions de formation et de sensibilisation à l'accès au droit et à la justice, tant à l'égard du public que des professionnels. Ces actions sont conjointement menées avec les partenaires institutionnels du groupement.

Fonctionnement

Le groupement fonctionne sur la base de subventions attribuées par le Ministère de la Justice. Son budget, son fonctionnement et son action sont contrôlés par la Cour d'appel de Besançon.

La Présidence du CDAD du Doubs est assurée par la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Besançon. Le Procureur de la République près ce Tribunal en est le Vice Président.

En outre, le CDAD dispose d'un Coordinateur et d'une Juriste de Droit privé, recrutés respectivement en juin 2018 et en février 2019, tous deux anciens étudiants de l'UFR SJEPEG.

L'information délivrée aux justiciables n'est pas cloisonnée à des matières spécifiques. Il s'agit, pour la plupart des cas, de droit de la famille, de droit des obligations, de litiges quant aux baux d'habitation ou de contestation de mesures d'exécution forcée.

Les membres du CCAD

Yolande ROGNARD : Présidente du Tribunal de Grande Instance de Besançon et Présidente du CDAD du Doubs.

Alexandre VIAL : Assistant de Justice au Tribunal de Grande Instance de Besançon et Coordinateur du CDAD du Doubs

Salomé BULTE : Juriste du CDAD du Doubs

Pour en savoir plus :

Besançon : 03.81.61.50.58 (Mairie de Besançon, 2 rue Mégevand

Bâtiment B1 ; lundi toute la journée, mercredi matin ou jeudi après-midi)

Conseil Départemental de l'Accès au Droit, Palais de Justice de Besançon, 1 rue Mégevand

Besançon 25000

Pontarlier : 03.81.38.63.03 (greffe du Tribunal d'Instance de Pontarlier)

cdad.doubs.infos@gmail.com



Le CDAD est composé de membres de droit et de membres associés, parmi lesquels figurent notamment :

Les Tribunaux de Grande Instance de Besançon et Montbéliard

L'institution judiciaire, garante de l'accès au droit et à la justice, est représentée par la présence des deux Tribunaux de Grande Instance du Doubs. Le Président du Tribunal de Grande Instance de Besançon, chef lieu, préside également le CDAD. Le Procureur de la République de Besançon est vice-président du CDAD.

L'Etat

Représenté par le Préfet du Doubs, l'Etat est membre du groupement et contribue à son fonctionnement.

La Ville de Besançon et l'Association des Maires du Doubs

Représentées par le Maire de la Ville de Besançon et le Président de l'AMD, les communes du Doubs sont impliqués dans l'élaboration d'une politique locale d'accès au droit et contribuent également au groupement.

Le Département du Doubs

Représenté par la Présidente du Conseil Départemental du Doubs, Christine Bouquin, le Département est membre du groupement et contribue par son action à rendre lisible l'accès au droit dans le Doubs pour l'ensemble de ses concitoyens.

L'Ordre des Avocats de Montbéliard

Les Avocats sont chargés de représenter l'intérêt des justiciables qui les sollicitent, de les défendre et de les conseiller sur leurs droits et leurs devoirs.

L'avocat peut être spécialiste ou généraliste et il est rémunéré par son client.

L'aide juridictionnelle permet aux justiciables, selon critères de ressources, de voir les frais d'avocats partiellement ou totalement couverts. L'Ordre des Avocats du Barreau de Montbéliard participe et contribue au fonctionnement du CDAD en assurant des permanences juridiques gratuites au Tribunal de Grande Instance de Montbéliard.

La Chambre interdépartementale des Notaires

Le Notaire est un juriste investi d'une mission d'autorité publique qui prépare des contrats sous la forme authentique pour le compte de ses clients. Il exerce ses fonctions dans un cadre libéral (www.notaires.fr).

La Chambre interdépartementale des Notaires contribue au fonctionnement du groupement en assurant un certain nombre de consultations gratuites.

La Chambre départementale des huissiers du Doubs

L'huissier de justice est un officier public et ministériel exerçant une profession libérale réglementée. Il a seul qualité pour exécuter les décisions de justice et délivrer des actes. Il exerce également de manière concurrentielle dans des domaines aussi variés que le recouvrement amiable de créances, l'aide à la rédaction des actes sous seing privé, les consultations juridiques, l'administration d'immeubles, les ventes aux enchères publiques. (www.huissiers-justice.fr). La Chambre contribue, au même titre que les Notaires et Avocats de Montbéliard, en assurant des consultations gratuites.

L'AAVI et l'AIAVI

Les Associations d'Aide aux Victimes d'Infractions ont pour mission d'accompagner les victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques et de les soutenir tout au long de la procédure judiciaire.





L'information est-elle fiable? Comment repérer les « fakes news » ou « infox » en français ? Le terme « infox » est défini comme une information « *mensongère ou délibérément biaisée* », servant par exemple « *à défavoriser un parti politique, à entacher la réputation d'une personnalité ou d'une entreprise, ou à contrer une vérité scientifique établie* », précise le *Journal officiel*, jeudi 4 octobre 2018.

Pour mieux comprendre l'info, de nombreux médias : presse écrite, France TV proposent des sites de vérification « **info – infox** », quelques exemples :

Journal Le monde	Decodex – Le Décodex est un service proposé par Les Décodeurs du « Monde ». Cette extension vous indique en temps réel et pendant votre navigation si les sites et profils sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, YouTube) que vous consultez sont plutôt fiables ou non.
Journal Libération	CheckNews.fr
France TV infos	La collab' de l'info
Europe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une rubrique de fact checking La vérif' de toute l'Europe / Les décodeurs de l'Europe ▪ #DecodeursUE
Hoaxy	Hoaxy : Plateforme créée par les chercheurs des Universités américaines de l'Indiana pour traquer les fausses informations
Youtube Dataviewer	Moteur de recherche créé par Amnesty International pour vérifier la fiabilité d'une vidéo Youtube

Le Ministère de la Culture a lancé un appel à projets, doté d'une enveloppe de 1,5 million € avec un impératif unique : les actions doivent prendre une dimension nationale — ou au minimum interrégionale, pour :

- Renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire
- Développer des modules intégrables dans le temps dédiés à l'éducation aux médias et à l'information dans le cadre du service national universel (SNU)
- Intensifier la participation des bibliothèques ou d'autres réseaux d'équipement culturels
- Faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils qui répondent aux priorités annoncées

Un plan d'éducation aux médias doté globalement d'un budget de 6 millions d'euros répond déjà à 4 priorités :

- Lutter contre les contenus haineux et déconstruire les théories complotistes dont la massification de la diffusion en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, constitue un défi croissant pour notre société et notre démocratie
- Décrypter les infox, analyser les images, savoir s'orienter dans les différentes sources d'information, comprendre les mécanismes d'influence qui sont en jeu
- Favoriser une meilleure compréhension du travail journalistique, du fonctionnement des médias et des réseaux sociaux, dans un contexte de grande défiance d'une partie de la population vis-à-vis des médias traditionnels et de circulation massive de fausses informations
- Lutter contre le piratage et sensibiliser au rôle de la propriété intellectuelle dans la protection des auteurs et de la création



Source : IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions)

Source : <https://www.actualitte.com/>

L'Autorité de la concurrence (Adlc), autorité administrative indépendante française chargée de veiller à l'ordre public économique, a sanctionné le 22 mai 2019 le groupe Akka Technologies pour « avoir fait obstacle au déroulement d'opérations de visite et saisie réalisées par l'Autorité » selon l'expression utilisée par le communiqué de presse de l'Adlc. Autrement dit, alors que l'Adlc enquêtait sur d'éventuelles pratiques contrevenantes aux règles de concurrence, après s'être rendue dans les locaux des entreprises qu'elle suspectait, elle s'est aperçue que celles-ci ne coopéraient pas loyalement mais, au contraire, tendaient à gêner la recherche de preuves. Résultat : l'Adlc a sanctionné le groupe auquel appartiennent ces entreprises en lui infligeant une sanction pécuniaire de 900 000 euros.

Sans difficulté, cette décision peut toutefois retenir notre attention pour trois motifs. Tout d'abord elle rappellera à tous l'existence de règles qui sanctionnent tout type de comportement destiné à empêcher une instance d'obtenir de l'information dans le cadre de sa mission. Ensuite, sauf erreur de notre part, il s'agit là d'une première en France concernant ce type de fait à l'encontre de l'Adlc. Enfin, contrairement à ce qu'il serait facile de croire, la lecture de ce type de décision réserve souvent un bon moment et peut parfois même conduire *a minima* à un franc sourire du lecteur.

1. Les dispositifs visant à lutter contre l'asymétrie d'information

Parce qu'elles savent en général qu'elles contreviennent à la loi, les entreprises qui violent les règles de concurrence essayent de le cacher. En revanche l'Adlc cherche elle à obtenir le plus d'informations possibles afin de pouvoir prouver et évaluer les infractions et leurs conséquences. Il s'agit là de ce que les économistes appellent une situation d'asymétrie d'information puisque l'une des parties (les entreprises) a plus d'information que l'autre (l'Adlc) sur une situation donnée. Afin de lutter contre cette asymétrie la loi utilise substantiellement trois moyens : soit elle donne la possibilité à des tiers de fournir de l'information à la partie qui en manque, soit elle essaye de créer des incitations pour que la partie informée révèle tout ou partie des informations dont elle dispose, soit enfin elle donne à la partie non-informée les moyens d'obtenir par elle-même de l'information. C'est à cette troisième modalité qu'appartiennent les opérations de visite et de saisie réalisées par l'Adlc.

Encadrée par la nécessité d'obtenir une ordonnance d'un juge des libertés et de la détention et d'être assistée d'un officier de police judiciaire, l'Adlc est en effet en mesure de se rendre aussi bien au sein d'entreprises qu'à des domiciles privés pour obtenir des preuves. Comme l'Adlc dispose de moyens humains limités il lui est alors possible, dans ce type de situation, de poser des scellés sur des lieux que les enquêteurs souhaitent fouiller. Ceci permet entre autre d'éviter que les entreprises ne profitent du temps passé par les enquêteurs dans une pièce pour "faire le ménage" dans une autre et ainsi ne cachent ou ne détruisent certains éléments de preuve.

2. Le premier bris de scellé français

La pose de scellé est le plus souvent associée dans la littérature, les films ou les séries aux opérations menées par les forces de l'ordre à la suite d'un crime. Pourtant, dans le domaine du droit de la concurrence, il est classique que les enquêteurs de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes), ceux de l'Adlc ou ceux de la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne soient amenés à poser des scellés sur certains lieux.

Sur le plan technique la décision indique que « le scellé utilisé par l’Autorité de la concurrence est un adhésif rouge indécollable avec l’inscription “SCELLE” en noir, dénommé Sirchmark, de marque Sirchie » (§22 de la décision). Au surplus, en l’espèce : « En plus du scellé lui-même, fixé sur le dormant/chambranle et l’ouvrant de la porte, les agents présents sur le site avaient entouré la poignée de la porte de couleur grise d’un ruban adhésif blanc portant des inscriptions rouges et collé sur la porte une affiche au format A4 indiquant, “BUREAU SOUS SCELLE – DEFENSE D’ENTRER” présentant le logo de la République française et celui de l’Autorité de la concurrence. Enfin, ils avaient appliqué, sur une grande partie de la porte, un ruban adhésif blanc portant en rouge l’avertissement “SCELLE – NE PAS OUVRIR – Autorité de la concurrence – SCELLE” (cotes 42-44) » (§23 de la décision).

Or dans cette affaire, il fut constaté à 16h03 qu’un scellé apposé à 10h42 avait été brisé. Et afin de rendre concret le bris de scellé et d’en prouver la matérialité, l’Adlc a fort judicieusement communiqué dans sa décision la photo ci-dessous (à laquelle nous avons rajouté un cercle rouge pour souligner le bris du scellé) :



Source : Adlc (décision n°19-D-09 du 22 mai 2019, §28, p. 7)

3. L’humour en filigrane

A l’heure où nous sommes tous accaparés par de nombreuses tâches et par la recherche d’efficacité et de performance, il est parfois agréable de cesser d’être dans l’utile et de profiter, quelque temps, de la lecture d’une œuvre de l’esprit humain et de se laisser habiter par les émotions qu’elle procure. C’est toute la beauté et la richesse d’une bibliothèque et, notamment, de celle des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion du Campus de la Bouloie que de pouvoir à la fois diffuser des connaissances et susciter des émotions. Si toutefois vous n’arrivez pas à vous permettre ce type de halte nous pourrions vous conseiller, bien que cela paraisse contre-intuitif, de visiter les sites Internet des autorités administratives indépendantes et en particulier celui de l’Adlc. En effet grâce par exemple à cette décision de l’Adlc vous découvrirez qu’une entreprise a pu soutenir que le bris de scellé a été commis par la négligence d’un salarié à « la recherche de friandises » (§64 de la décision)... Ce qui vous fera sans doute esquisser au moins un sourire en y voyant un témoignage de l’incroyable imagination humaine, si ce n’est en filigrane une trace d’un élément qui pourrait appartenir à un spectacle humoristique.

Pour conclure nous espérons, avec ce billet, avoir piqué la curiosité du lecteur et lui avoir donné envie de lire la décision elle-même, ou pour le moins avoir suscité son intérêt pour cette belle thématique, pluridisciplinaire par nature, qu’est la politique de la concurrence.

Marc Deschamps, Maître de conférences, CRESE, UFR SJEPG

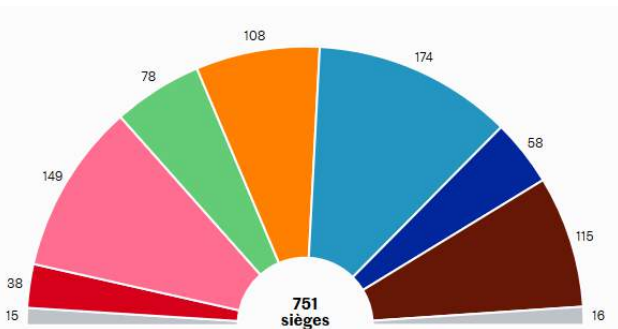
Résultats nationaux

47 345 328 inscrits Taux d'abstention : **49,88%**
50,12% de votants soit 23 730 740 personnes (42,43% en 2014) **2,34%** de votes blancs soit 555 033 votes
47,85% d'exprimés soit 22 655 174 personnes **2,19%** de votes nuls soit 520 533 votes

Voir les résultats détaillés sur <http://elections.interieur.gouv.fr>

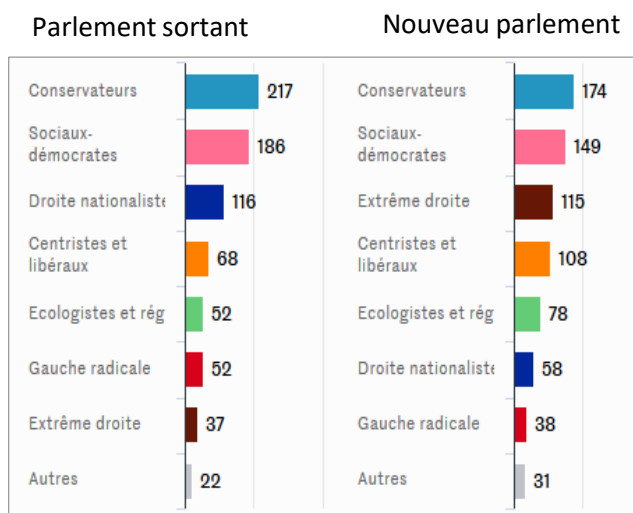
Liste	Voix	% des exprimés	Sièges après sortie du Royaume-Uni	Sièges avant sortie du Royaume-Uni
PRENEZ LE POUVOIR - M. BARDELLA Jordan	5 281 576	23,31	23	22
RENAISSANCE - Mme LOISEAU Nathalie	5 076 363	22,41	23	21
EUROPE ECOLOGIE - M. JADOT Yannick	3 052 406	13,47	13	12
UNION DROITE-CENTRE - M. BELLAMY François-Xavier	1 920 530	8,48	8	8
LA FRANCE INSOUmise - Mme AUBRY Manon	1 428 386	6,31	6	6
ENVIE D'EUROPE - M. GLUCKSMANN Raphaël	1 401 978	6,19	6	5
DEBOUT LA FRANCE - M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	794 953	3,51	0	0
LISTE CITOYENNE - M. HAMON Benoît	741 212	3,27	0	0
LES EUROPEENS - M. LAGARDE Jean-Christophe	566 746	2,50	0	0
POUR L'EUROPE DES GENS - M. BROSSAT Ian	564 717	2,49	0	0
PARTI ANIMALISTE - Mme THOUY Héléne	490 570	2,17	0	0
URGENCE ECOLOGIE - M. BOURG Dominique	411 793	1,82	0	0
ENSEMBLE POUR LE FREXIT - M. ASSELINEAU François	285 957	1,17	0	0
LUTTE OUVRIERE - Mme ARTHAUD Nathalie	176 434	0,78	0	0
ENSEMBLE PATRIOTES - M. PHILIPPOT Florian	147 044	0,65	0	0
ALLIANCE JAUNE - M. LALANNE Francis	122 573	0,54	0	0

Résultats des élections par tendances politiques



Gauche radicale : **38 sièges**
 Sociaux-démocrates : **149 sièges**
 Ecologistes et régionalistes : **78 sièges**
 Centriste et libéraux : **108 sièges**
 Conservateurs : **174 sièges**
 Droite nationaliste et souverainiste : **58 sièges**
 Extrême droite : **115 sièges**
 Autres : **31 sièges**

Evolution des rapports de force au Parlement européen



Sources : challenges.fr - <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/> - Lemonde.fr

Les élections européennes du 23 au 26 mai ont **reconfiguré les 751 sièges du Parlement européen** pour les cinq années à venir.

Si les résultats encore provisoires et les prévisions d'alliances le confirment, les conservateurs et sociaux-démocrates ont perdu la majorité absolue qu'ils avaient à eux deux dans la précédente législature.

Grâce à une "grande coalition", ces deux groupes pouvaient compter sur leurs seules troupes pour faire adopter bon nombre de textes législatifs, se partager la présidence de l'hémicycle et peser fortement sur celle de la Commission (le Parlement européen approuve en effet le président de la Commission choisi par le Conseil européen).



Credit photo : Parlement européen

Ce n'est désormais plus le cas : le Parti populaire européen (179 sièges) et les socialistes et démocrates (153 sièges) devront composer avec les libéraux (106 sièges) et les écologistes (74 sièges), qui gagnent respectivement une quarantaine et une vingtaine de sièges. Tandis que l'extrême droite, aujourd'hui divisée en deux groupes (50 à 60 sièges chacun), en compte une trentaine de plus, au détriment de la droite eurosceptique (64 sièges).

Le nouveau Parlement européen tiendra sa première session plénière du 2 au 4 juillet. D'ici là et même par la suite, l'équilibre des forces qui le composent est susceptible d'évoluer et de réorienter la politique européenne.

Mi-juin 2019 : alors qu'en France la droite et la gauche peinent à se (re)construire après les élections, en Europe, les négociations avancent tant en vue de former des groupes parlementaires puissants que pour la nomination des postes clés.

A l'extrême droite, les prévisions se confirment : les partis aujourd'hui divisés en 3 groupes ne parviennent pas à s'allier pour peser dans le futur hémicycle. Et ce malgré leur relative progression au cours du dernier scrutin. Prônée notamment par la Ligue italienne de **Matteo Salvini**, la grande union des eurosceptiques et europhobes ne semble pas en mesure de voir le jour, pour ce mandat. Le 5 juin, **Nigel Farage** et son **Brexit party** (qui a remporté 29 sièges au Royaume-Uni), tout comme **Droit et Justice (PiS)** au pouvoir en Pologne (26 sièges), ont tour à tour fait savoir qu'ils ne rejoindraient pas **M. Salvini** et **Marine Le Pen**, présidente du Rassemblement national (RN).

Une telle alliance, au sein du groupe Europe des nations et des libertés (ENL), renommé "**Identité et démocratie**" (73 sièges au 12 juin), reviendrait en effet pour le premier à franchir une "**ligne rouge**", et pour le second à fermer les yeux sur la proximité des deux leaders d'extrême droite avec la Russie.

Europhobes britanniques et populistes polonais conserveront donc leur place au sein des **Conservateurs et réformistes européens (CRE)**, groupe eurosceptique qui comptait 64 sièges au 11 juin, d'après le Parlement européen. Et ceux-ci devraient être rejoints par les 3 eurodéputés espagnols de Vox, qui comme le PiS polonais, étaient convoités par M. Salvini et M. Le Pen.

Quant à l'**Europe de la liberté et de la démocratie directe (EFDD)**, présidée par N. Farage, elle pourrait bien disparaître. Seul 3 partis y figurent pour l'instant, loin des 7 nécessaires à la constitution d'un groupe au Parlement. Tandis que le **M5S** italien, 2^e formation du groupe en importance, chercherait à rejoindre les Verts ou les libéraux. Les membres du Brexit Party pourraient ainsi rejoindre les non-inscrits... jusqu'à ce que le Royaume-Uni, entraînant avec lui ses eurodéputés, ne quitte l'UE.

Enfin, le **Fidesz de Viktor Orban**, qui avait laissé planer le doute quant à une possible alliance avec M. Salvini à l'issue des européennes, souhaite finalement rester membre du **Parti populaire européen (PPE)**, la droite conservatrice, malgré sa suspension en mars dernier.

Au centre, aujourd'hui rassemblé au sein de l'**Alliance des démocrates et des libéraux (ADLE)**, le centre pourrait, en revanche, jouer un rôle moteur dans la nouvelle assemblée européenne. Le groupe est notamment renforcé par l'arrivée de 21 eurodéputés de **La République en marche (LaREM)**, qui en constituent désormais la principale formation.

Car pour la première fois, les coalitions entre le **PPE** et les **socialistes-démocrates (S&D)** ne seront plus suffisantes pour faire voter les textes dans l'hémicycle européen, ces deux groupes ne possédant plus la majorité absolue des sièges. Ces derniers devront donc construire des alliances plus larges comprenant en particulier les libéraux, ce qui donne une importance bien plus décisive qu'auparavant à leur groupe, et peut-être les Verts. Ces derniers seront co-présidés par l'eurodéputé belge **Philippe Lamberts**, réélu mardi 11 juin, aux côtés de l'Allemande Ska Keller.

Comptant sur ce poids, les Français de LaREM espèrent prendre le leadership du groupe et ainsi infléchir son orientation politique en leur sens, malgré la diversité des sensibilités y étant présentes. Notamment en tentant de placer une tête de liste aux européennes, à sa présidence pour succéder à **Guy Verhofstadt**. Le nom du groupe sera "**Renew Europe**" ("Renouveler l'Europe")

Hors du Parlement européen, les équilibres institutionnels restent également à construire. Car trois autres institutions sont concernées par un renouvellement de leur présidence en 2019 : le **Conseil européen**, la **Banque centrale européenne (BCE)** et la **Commission**. Pour cette dernière, aucun candidat ne semble recueillir à l'heure actuelle l'assentiment de l'ensemble des Etats membres. Une question qui sera peut-être tranchée au Conseil européen des 20 et 21 juin. De son côté, la prétendante à la tête de l'exécutif européen **Margarethe Vestager** a réitéré son désir d'occuper le poste. D'autres noms circulent, comme celui d'**Angela Merkel** (également pressentie pour la présidence du Conseil européen), qui si elle se présentait serait soutenue par **Emmanuel Macron**.

Dans cette Europe plus fragmentée politiquement que jamais, construire des équilibres institutionnels qui puissent satisfaire tout le monde, ou du moins le plus grand nombre, paraît être une gageure. Parmi les nombreux paramètres à prendre en compte dans ces nominations, la parité femmes-hommes, qui est aujourd'hui peu respectée au sein des institutions, complexifie également l'équation.

Source : <https://www.touteurope.eu/actualite/>

En France, les équilibres politiques intérieurs continuent de se redessiner

Malgré sa courte défaite face au Rassemblement national de **Marine Le Pen** arrivé en tête avec **0,9 point** d'avance, le président français s'est félicité du bilan des élections en Europe, à l'occasion de la réception du Premier ministre canadien Justin Trudeau, le 7 juin. *"Nous avons su endiguer cette vague, cette montée des nationalismes"*, a-t-il fait valoir, pouvant également se prévaloir d'un regain de confiance des Français à son égard.

Mais le chef de l'Etat doit tirer une leçon du scrutin : la nécessité de renouer le lien avec les classes populaires alors que 40 % des ouvriers se sont exprimés en faveur du RN le 26 mai dernier. C'est en tout cas la volonté du ministre du Budget **Gérard Darmanin** qui est monté au créneau en déclarant que LaREM ne doit pas devenir le parti des *"bourgeois"* et des *"élites"* sans *"l'adhésion des classes populaires"*.

C'est le même message qu'a cherché à faire passer le Premier ministre **Edouard Philippe**, dont la popularité est également en hausse, lors de son deuxième discours de politique générale, prononcé mercredi 12 juin. Plaçant l'écologie et la justice sociale *"au cœur de l'acte II"* du gouvernement, Edouard Philippe assure avoir entendu le message envoyé par les Français lors du scrutin européen. Parmi les annonces de M. Philippe : un plan de lutte contre le gaspillage, la refonte des aides à la rénovation énergétique, l'accélération de l'élimination des plastiques jetables, la baisse de l'impôt sur le revenu, ou encore le maintien de la retraite à 62 ans (mais avec des incitations à travailler plus longtemps). 363 députés ont ensuite approuvé le discours du Premier ministre, contre 163.

Les municipales succèdent vite aux européennes

Les élections européennes du 26 mai ont accentué une transformation profonde de l'échiquier politique national, aussi bien à gauche qu'à droite. Après le scrutin, vainqueurs et vaincus tentent de tirer les leçons des résultats et préparent la prochaine échéance des municipales en 2020.

- A droite notamment, **Les Républicains (LR)** s'interrogent sur leur avenir. Comment, après la débâcle des européennes (**8,5 %** des voix), trouver leur place dans le jeu politique, occupé à leur gauche par La République en marche (LaREM) et à leur droite par le Rassemblement national (RN), les deux vainqueurs du 26 mai ?
- **Europe Ecologie-Les Verts (EELV)**, avec **13,5 %** des suffrages, s'impose comme une force politique de premier plan avec laquelle il faudra composer.
- Du côté de **La France insoumise (LFI)**, avec **6,3 %** des voix contre près de 20 % lors de la présidentielle de 2017, on s'interroge aussi sur la suite. La députée **Clémentine Autain** appelle dans une tribune parue le 4 juin dans Le Monde à *"un big bang de la gauche"*. *"Si on ne change rien, on ira vers de plus grandes défaites"*, a-t-elle ainsi prévenu.
- Au **Parti socialiste (PS)**, le faible score de la liste commune Envie d'Europe (6,2 %) ne décourage pas Olivier Faure, premier secrétaire du parti. *"La gauche rassemblée est à plus de 30 %, loin devant toutes les autres forces politiques"*, analyse-t-il.

Source : <https://www.touteurope.eu/actualite/> [Consulté le 14 juin 2019]

Expo : Elections européennes, comment ça marche ? À la BU Proudhon

Du 8 avril au 30 mai 2019, la BU Proudhon a accueilli l'exposition : « Elections européennes, comment ça marche ? », de la Maison de l'Europe Bourgogne Franche-Comté, complétée par plusieurs panneaux sur les 20 ans de la zone Euro et des panneaux réalisés par les étudiants en Master 1 Politiques publiques.



En partenariat avec la Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté, de nombreuses visites et animations ont été proposées à des lycéens bisontins et à leurs enseignants, ainsi qu'aux élèves de la Cordée de la Réussite portée par l'UFR SJEPEG. Plus d'une centaine de jeunes ont profité de ces moments d'échanges riches, ludiques et pédagogiques à la fois.



Gustave Courbet est un peintre né à Ornans en 1819. Il étudie le dessin avant d'intégrer l'Ecole des Beaux-Arts de Besançon. Toute sa vie il témoigne de l'affection qu'il porte aux siens et laisse d'eux de nombreux portraits, parfois au milieu des personnages de ses grandes compositions. Le même attachement le lie à sa région natale qui sert de décor à nombre de ses tableaux. C'est avec une inébranlable confiance en lui-même et une indomptable ténacité qu'il se lance dans une carrière artistique prolifique.

Courbet a 20 ans lorsqu'il arrive à Paris pour s'inscrire à la faculté de Droit, dont il se détourne rapidement, préférant copier les maîtres exposés au Louvre : Rembrandt, Rubens, Caravage, Vélasquez. Parmi ses concitoyens, Courbet admire Géricault et Delacroix qui utilisèrent les grands formats pour peindre des épisodes de l'histoire contemporaine. Courbet se met en scène avec emphase : «*le Désespéré*» (1845), «*L'Homme au Chien Noir*» (1841), «*L'Homme Blessé*» (1844-1854), «*Portrait de l'Artiste*» (1845-1846).



Gustave Courbet
(1819 – 1877)



Le désespéré, 1845



Un enterrement à Ornans, 1849 - 1950

En 1848, Courbet peut enfin présenter une dizaine de toiles au Salon et reçoit alors une reconnaissance publique, confirmée l'année suivante, avec l'achat par l'Etat d'«*une Après-dînée à Ornans*».

Avec d'autres œuvres, Courbet se heurte à l'incompréhension et provoque le scandale. C'est le cas avec «*Les Casseurs de Pierre*» (œuvre détruite), puis avec «*Un Enterrement à Ornans*», au Salon de 1850-1851. En cette seconde moitié de XIXe siècle, selon la tradition académique, les tableaux de grands formats sont réservés aux sujets historiques, bibliques, mythologiques ou allégoriques. Courbet maltraite cette convention en peignant un monde familier, domestique, sur de très grandes toiles. Il estime que l'histoire contemporaine, fût-elle celle des gens du peuple, mérite ces grands formats. Cette période trouve son apogée dans «*L'Atelier du Peintre*» (1854-1855), œuvre de 4 mètres sur 6, à laquelle Courbet donne le sous-titre évocateur de «*Allégorie réelle déterminant une phase de sept années de ma vie artistique et morale*», dans laquelle il affirme ses choix artistiques et politiques.

L'œuvre est cependant rejetée par le Jury du Salon de 1855 en raison de sa taille trop imposante, ce qui incite Courbet à organiser une exposition particulière, en marge de l'Exposition Universelle, dans un bâtiment édifié à ses frais qu'il nomme «*Le Pavillon du Réalisme*».



«L'Atelier du Peintre» (1854-1855)

Gustave Courbet

Son abondante production se développe autour de thématiques diversifiées : scènes de chasse, paysages, ou encore natures mortes florales. Agitateur par nature, Courbet attire à nouveau le scandale avec «*Le Retour de la Conférence*» (1863), œuvre disparue, sans doute acquise dans le but d'être détruite, par un contemporain indigné, montrant des ecclésiastiques éméchés et titubants sur une route de campagne. La toile est refusée au Salon de 1863 pour cause d'«outrage à la morale religieuse» et Courbet se voit même interdire l'entrée du Salon des Refusés ! L'année suivante c'est «*Vénus et Psyché*» qui est refoulée au Salon pour « indécence ».

En 1866, Courbet peint son œuvre la plus célèbre et provocante : «*L'Origine du Monde*», commande privée qui demeure longtemps inconnue du public. Lors de l'Exposition Universelle de 1867, Courbet expose 9 toiles au Salon, une reconnaissance qui ne l'empêche cependant pas d'organiser à nouveau une exposition personnelle dans un bâtiment construit Place de l'Alma, où le public peut admirer 140 de ses œuvres.



Le chêne de Flagey, 1864

Au cours de l'été 1869, Courbet séjourne à Etretat. Il y peint «*La Mer Orageuse*» et «*La Falaise d'Etretat après l'Orage*», 2 toiles accueillies par un concert de louanges au Salon de 1870, confirmant la réputation de Courbet comme un artiste décisif de son temps.



Falaise d'Etretat après l'orage, 1869

A la chute du Second Empire, Courbet est élu Président de la Fédération des Artistes. Alors que Paris subit le siège des armées prussiennes et que beaucoup fuient Paris, Courbet reste sur place. Son engagement politique se confirme en 1871, lorsqu'il se présente aux élections législatives, sans succès. La commission exécutive de la Commune de Paris le charge de rouvrir les musées parisiens et d'organiser le Salon. Elu au Conseil de la Commune, Courbet ne participe cependant pas aux combats. Arrêté par les versaillais, le peintre est condamné à 6 mois de prison et 500 francs d'amende, auxquels s'ajoutent 6850 francs de frais de procédure, une sentence clémentine au regard des peines de mort et de déportation frappant d'autres communards.

La démolition le 16 mai 1873 de la colonne Vendôme, érigée par Napoléon Ier et devenue à Paris le symbole du Premier et du Second Empire, avait été votée par la Commune le 12 avril 1871, soit 4 jours avant l'élection de Courbet, lequel avait quelques mois plus tôt lancé une pétition dans laquelle il demandait au gouvernement de la Défense nationale de bien vouloir l'autoriser à « déboulonner » la colonne Vendôme. En 1873, à la suite d'un nouveau procès, Courbet est jugé responsable de la démolition de la colonne et se voit condamné à rembourser les frais de reconstruction s'élevant à 323.091 francs. Courbet perd une grande partie de sa fortune et part s'installer en Suisse, craignant d'être à nouveau emprisonné.

Durant son exil, l'Etat saisit ses biens et garde ses amis et sa famille sous surveillance. Courbet refuse de rentrer en France avant le vote d'une loi d'amnistie générale. Il sombre dans son exil, se perd dans l'alcool et ne produit plus que très rarement des œuvres dignes de son talent. Les problèmes d'argent et les procédures à mener le consomment et il s'éteint le 31 décembre 1877 à la Tour-de-Peilz, quelques jours après la dispersion en vente publique de son atelier parisien.

L'influence de Courbet a été notable sur certains des plus grands de la peinture. Pour Paul Cézanne, « *son grand apport à l'art pictural du XIX siècle a été l'entrée lyrique de la nature, de l'odeur des feuilles mouillées, des parois moussues de la forêt. Et la neige, il a peint la neige comme personne !* ». Cézanne utilisera le couteau à palette, selon la technique de Courbet, et lui empruntera également les couleurs sombres et la pâte épaisse. De même, Edouard Manet n'a pas caché sa dette envers Courbet par sa même volonté de se libérer des règles académiques. Auguste Renoir (1841-1919) débutera également sous l'influence de Courbet avant de s'en affranchir. Les nus de Courbet le marqueront à tout jamais.

« J'ai 50 ans et j'ai toujours vécu libre. Laissez moi finir ma vie libre.

Quand je ne serai plus de ce monde, je veux que l'on dise de moi : " Il n'appartenait à aucune école, aucune église, aucune institution, aucune académie, ni encore moins à aucun régime, sinon le régime de la liberté. »

Gustave Courbet

Bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet (1819-1877) - manifestations à Ornans

L'année 2019 est pour la ville d'Ornans l'occasion d'honorer et de célébrer le plus célèbre de ses enfants, le peintre Gustave Courbet, par le biais d'un florilège de manifestations artistiques et culturelles :

- **Du 7 juin au 3 novembre 2019** La ferme familiale Courbet à Flagey fête ses 10 ans, avec l'exposition «*Isabey, l'architecte de Courbet*»
- **Du 11 juin au 30 septembre 2019** Musée Courbet : Exposition «*Yan Pei-Ming face à Courbet*»
- **Mardi 18 juin 2019 à 20h** : *Lecture de la Correspondance de Courbet*

Les Amis d'Ornans proposent 5 séances de découverte de la correspondance de Gustave Courbet, chacune avec un thème différent, le mardi à 20 heures, en un lieu qui sera précisé avant chaque séance, en fonction du temps : les mardis 9 juillet - 23 juillet - 6 août - 13 août

- **Pendant 3 jours, du 27 au 29 juin 2019**, et sous le Haut Patronage du Professeur Jean-Luc Marion, membre de l'Académie Française, des chercheurs venus de différents pays se réunissent pour dégager une perception nouvelle de l'œuvre de Courbet, ainsi qu'une lecture originale de son influence et de sa destinée.

Les 2 premières journées se dérouleront à Besançon, accueillies par la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement de l'Université de Franche-Comté, Place Saint Jacques.



La dernière journée sera partagée entre la ville d'Ornans et le Conseil Départemental, à la Ferme Courbet, à Flagey :

- **27 et 28 juin 2019 à 9h00** à Besançon – Université de Franche-Comté - MSHE : *Colloque international «Courbet Autrement» - 1ère partie*
- **29 juin 2019 à 9h00** à Ornans et Flagey : *Colloque international «Courbet Autrement» 2ème partie*

- **Mardi 2 juillet 20h30** Cinéma Municipal ELDORADO : Présentation et Projection du film : « *Le Retour des Paysans de Flagey* », suivies d'un débat – avec Jean-Luc Bouvret, cinéaste & Noel Barbe, ethnologue.
- **Du jeudi 22 au lundi 26 août 2019 - 21h00** Théâtre de Verdure NAUTILOUÉ : La troupe Loue-Saugeais anime depuis de nombreuses années les étés du Haut-Doubs avec ses spectaculaires « Sons et Lumières ». Pour la première fois, elle descendra du Plateau pour présenter à toute la vallée de la Loue un spectacle éprouvé, et inviter le public à venir à la rencontre de Gustave Courbet. Une représentation aura lieu à 21h00, dans le magnifique cadre du Théâtre de Verdure de Nautiloué.
- **Dimanche 15 septembre** Institut et Musée Gustave Courbet : concours des copistes 2019 : L'édition du Bicentenaire de ce concours sera exceptionnelle par son ampleur et dans son déroulement. Elle débutera en divers lieux, le jeudi 12 septembre. Le Jury décernera ses prix le dimanche 15 septembre
- **Du 24 au 28 septembre 2019** De la Ferme de Flagey au Musée Courbet : Randonnée descendant chaque jour de la Ferme de Flagey au Musée Courbet, suivant un tracé familial du peintre, avec des pauses aux endroits qui ont inspiré Courbet, pour une évocation des liens avec son œuvre. A l'arrivée : visite commentée du Musée Courbet, puis accueil dans son atelier, par l'artiste ornansais Gustave Lafond.
- **Du 31 octobre 2019 au 5 janvier 2020** Musée Courbet : *Exposition «Courbet-Hodler»*